

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020

Lundi 31 août 2020, 19h00

Centre socioculturel Pôle Sud, av. Jean-Jacques Mercier 3, 1003 Lausanne

## Procès-verbal

Présidence de l'Assemblée générale : Sylviane Gosteli, co-présidente de l'AE.

Procès-verbal : Philippe Solms, coordinateur.

### 1) Bienvenue et adoption de l'ordre du jour

La présidente ouvre l'Assemblée, souhaite la bienvenue aux membres présents (cf. liste en fin de PV). L'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

### 2) Adoption du PV de l'AG ordinaire du 17 juin 2019

Le PV est adopté à l'unanimité sans modification (cf. [www.ecoquartier.ch/nous-connaitre/lassociation-ecoquartier](http://www.ecoquartier.ch/nous-connaitre/lassociation-ecoquartier)).

### 3) Rapport d'activité 2019-20

Le comité étant organisé en pôles de travail, les activités de chacun d'eux sont passées en revue.

#### ***Pôle « visites »***

L'AE organise régulièrement des visites de quartiers ou de projets. Durant l'année 2019, la visite suivante a été proposée :

- **Visite de la coopérative d'habitants d'en face (CDEF) – Neuchâtel, 11 nov. 2019** (Philippe)  
Pour cette visite organisée par Marie-France, une douzaine de participant-e-s a fait le déplacement à Neuchâtel. Nos interlocuteurs : Gaëtan Milliard, président de la coopérative, ainsi que deux habitant-e-s qui nous ont accueillis dans leur logement.  
La CDEF dispose de deux bâtiments, l'un neuf, l'autre restauré. L'ensemble comprend 18 appartements de 1 à 5 pièces, 3 duplex, 1 salle commune, 1 buanderie, 2 terrasses accessibles à tou-te-s, ainsi qu'un jardin potager et un petit parc partagés avec le voisinage. Les options énergétiques et constructives sont les suivantes : standard Minergie P ; 2/3 d'électricité en photovoltaïque ; chauffage à distance ; construction en bois avec une structure en béton. La CDEF a aussi travaillé à l'élaboration d'une charte exemplaire pour réussir le plus important dans ce genre de projet, le bien vivre ensemble. Les coopérateur-trice-s s'installent en 2019,

soit 8 ans après le lancement du projet. Le nettoyage des parties communes est assuré par les habitant-e-s. À noter : un garage à vélo / espace de dépôt très bien pensé + des armoires dans les couloirs pour le rangement du matériel mutualisé (compte tenu des normes réglementaires, il a fallu que les armoires soient anti-feu).

Et après cette très sympathique visite, une partie des participant-e-s se sont fait plaisir en allant manger dans la magnifique brasserie du Cardinal !

### ***Pôle « représentation » : Plaines-du-Loup***

Avec ses partenaires, l'AE a adressé plusieurs courriers à la Ville entre le début 2019 et l'été 2020. Parmi ceux-ci, le courrier du 08.02.2019 a revêtu une importance particulière (Valéry).

- **Le Courrier du 8 février 2019 / Enjeux communs aux PdL, maison de quartier, gouvernance, etc.**

La PECHE et l'AE ont fait le constat que les propositions qu'elles ont régulièrement fait remonter à la Ville ces trois dernières années ont été largement ignorées. Relevant également que le tournus au sein du personnel de l'administration rendait nécessaire une mise à niveau de l'information dans les dicastères et services concernés, les deux associations ont adressé un courrier commun à l'entier de la Municipalité.

Daté du 08.02.2019, ce courrier a rappelé les contributions et attentes de la PECHE et de l'AE sur les enjeux suivants :

- > *Enjeux d'intérêt commun aux Plaines-du-Loup*

Les propositions restées sans réponses concernant la mobilité, les aménagements extérieurs et les activités à plus-value socioculturelle ont été rappelées. Il a été demandé que des ateliers destinés aux acteurs du quartier soient organisés aussi vite que possible, afin de nourrir le travail des mandataires œuvrant déjà au développement des PdL.

- > *Participation et maison de quartier des PdL*

Dans le prolongement des démarches participatives passées, il a été proposé de recourir à un MEP pour la future maison de quartier et de créer ainsi l'opportunité d'une participation encore renforcée. Cela non seulement dans le but de répondre aux besoins propres à ce projet, mais aussi pour contribuer autant que possible à des enjeux tels que la construction communautaire et la mise en place d'une gouvernance participative de quartier.

- > *Gouvernance de quartier aux PdL*

Sur la base des pistes déjà communiquées à la Ville, il a été proposé de définir de manière évolutive et inclusive ce qui peut constituer le « commun » et ce que doivent être la coopération et la gouvernance participative en rapport. Pour ce faire, la PECHE et l'AE se sont mises à disposition des services concernés afin, notamment, d'apporter les enseignements issus d'autres écoquartiers. Il est souligné qu'une gouvernance véritable, construite en amont et liant les pièces urbaines, constitue une condition essentielle pour que le quartier tienne ses promesses.

- > *Développement de l'habitat coopératif.*

Il a été rappelé que les modes de collaboration très avancés qu'ont développés les coopératives dans le canton de Genève et en ville de Zürich se sont révélés porteurs d'une plus-value significative en termes sociaux et urbanistiques. La PECHE, appuyée par l'AE, ont donc demandé le soutien des autorités pour promouvoir l'idée d'un groupement des coopératives vaudoises – organisme à créer pour lancer et porter une dynamique équivalente à Lausanne et au niveau cantonal.

En réponse à ce courrier : La Ville a invité l'AE et la Peche à une rencontre (cf. plus bas).

- **Le courrier du 6 décembre 2019 / Prix de location de la Maison du projet**

Cosigné par l'AE et la PECHE, le courrier du 6 décembre au syndic réagit à la décision de fixer un prix de location pour la mise à disposition de la Maison du projet aux acteurs du quartier. L'AE et la PECHE estiment en effet que le prix de location déterminé par la Ville n'incite pas à

animer la Maison du projet et à en faire un point de convergence fédérateur. Le principe de gestion apparaît donc en contradiction avec les ambitions affichées initialement, telles qu'elles sont présentées notamment par le communiqué de presse annonçant l'ouverture du lieu.

En réponse à ce courrier : La Ville maintient sa position et rejette la demande et la proposition AE-PECHE en faveur du prix libre.

- **Le courrier du 10 février 2020 / Charges financières péjorant les projets des investisseurs 'PPA1'**

Cosigné par la PECHE et L'AE, le courrier du 10 février 2020 à la Municipalité porte sur la question du contracting énergétique prévu pour les PdL, ainsi que sur la complexité du Plan partiel d'affectation n°1 (PPA1).

En premier lieu, le courrier souligne que les coûts de la géothermie ont conduit à une formule de contracting qui induira des charges particulièrement importantes pour les futurs habitants. Les charges seront alors beaucoup plus élevées que dans les autres quartiers lausannois.

En second lieu, le courrier relève les difficultés relatives à la finalisation des plans financiers des coopératives d'habitants, ceci notamment en raison de frais non anticipables lors de l'appel d'offre. Liés à la complexité du PPA1, ces frais impacteront les loyers et mèneront à des choix en contradiction avec les projets initialement retenus. La PECHE et L'AE déplorent donc que seuls les plans financiers doivent correspondre aux attentes de la ville, alors que les projets et la qualité de vie qu'ils proposent deviennent la variable d'ajustement.

Sur cette base, la PECHE et L'AE demandent à la Municipalité d'étudier une solution alternative.

En réponse à ce courrier : Le 11 juin, la Ville nous annonce un ajustement très satisfaisant des conditions financières du contracting. Elle redit aussi son attachement à la qualité des projets et son souci que les contraintes économiques ne nuisent pas à la recherche de la qualité de vie.

- **Le courrier du 30 mars 2020 / Maison du Gendarme et future maison de quartier**

Suite au sondage effectué en 2016 auprès des participant-e-s à la 1<sup>ère</sup> réflexion participative sur la future maison de quartier, aucune position définitive n'avait été arrêtée quant à la démolition de la Maison du Gendarme ou à son intégration dans le projet de maison de quartier. Co-signé par une douzaine d'acteurs du quartier, dont L'AE et la PECHE, le courrier du 30 mars demande donc que la population puisse débattre de la question, afin de pouvoir inclure l'éventuelle adaptation de la Maison du Gendarme dans le cahier des charges du concours pour la future maison de quartier.

Le courrier aborde aussi un autre point relatif à la future maison de quartier. Est-il pertinent d'y prévoir une aula couteuse pour des réunions scolaires peu fréquentes, alors qu'une solution meilleure pourrait sans doute être trouvée dans le cadre d'un prochain PPA ?

Pour les signataires du courrier, l'avenir de la Maison du Gendarme tout comme la question de l'aula devraient donc faire partie des éléments à soumettre à la population lors des futurs forums participatifs.

En réponse à ce courrier : Le 26 mai, le Conseiller municipal D. Payot nous informe qu'une étude EPIQR sera commandée pour préciser l'état de la Maison du Gendarme, ainsi que les coûts de divers scénarii de rénovation. Une autre étude sera également réalisée pour préciser la faisabilité d'un programme élargi pour la maison de quartier, afin de permettre une inclusion optionnelle de la Maison du Gendarme dans le projet. Quant à l'aula, la Ville estime son utilité incontournable et n'entre donc pas en matière sur la position exprimée dans le courrier.

En complément aux échanges de courriers, L'AE a également eu diverses séances, tant avec des élus, qu'avec des représentants de différents services de l'administration lausannoise (Marie-France).

- **Rencontres avec la Ville / Gouvernance, participation, soutien aux coopératives d'habitants**

> 01.04.2019 / Séance avec G. Junod, D. Payot, des représentants des services, L'AE et la PECHE.

La séance fait suite à la lettre du 8 février 2019 et porte essentiellement sur la question de la gouvernance de quartier. Le Syndic avance des propositions concrètes : engagement sur

un principe de forums de quartier ; création d'une permanence aux PdL ouverte tous les mercredi après-midi pour permettre à la population de s'informer in situ de l'avancement des chantiers ; instauration d'un groupe de suivi.

- > 08.04.2019 / D. Payot et D. Wirths apportent à l'AE des précisions sur différents points : le rythme de 2 à 3 forums par année est avancé ; l'intérêt de synergies avec les coopératives d'habitants en matière d'espaces partagés est reconnu ; le lancement d'un mandat d'étude parallèle (MEP) pour la maison de quartier est envisagé pour fin 2019. Par ailleurs, D. Payot interroge l'AE sur son éventuel intérêt à assurer la démarche participative liée aux forums – à quoi il est répondu que l'AE ne souhaite pas endosser un rôle de mandataire, car cela ne lui permettrait pas de s'impliquer pour promouvoir sa vision.
- > 20.05.2019 / Séance avec L. Baitan (service du logement et des gérances), l'AE et la PECHE. La PECHE, appuyée par l'AE, avait précédemment sollicité le SLG pour un soutien financier devant notamment lui permettre de travailler plus activement à l'émergence de primo-coopératives. Le 25 mai, séance du portant sur cette demande, le SLG a signifié son intérêt et ses encouragements pour un tel travail de promotion, mais a aussi indiqué qu'il n'apporterait aucun financement.

- **Appel d'offres pour l'accompagnement de la démarche participative des PdL, planifiée en six forums de quartier**

Pour le choix du mandataire appelé à organiser et accompagner les six forums planifiés par la Ville aux PdL de 2020 à 2023, un 1er appel d'offres a été lancé en juin 2019. L'appel n'a toutefois suscité qu'une seule réponse. Un second appel a donc eu lieu en octobre 2019 : parmi 4 offres, celle du groupement Label vert + Tarif de groupe a remporté le mandat.

L'AE et la PECHE ont suivi le processus de sélection en tant que membres de la *Commission de la démarche participative élargie*. Elles se félicitent l'une et l'autre du choix final.

- **La Commission de la démarche participative élargie restructurée par la Ville et rebaptisée Groupe de suivi** (Marie-France)

Dès avril, le *Groupe de suivi* remplace la *Commission de la démarche participative élargie*, qui regroupait des représentants des 3 dicastères concernés par les PdL, ainsi que l'AE, la PECHE et le Centre des Bossons. La *Commission de la démarche participative* subsiste dans sa forme réduite, c'est-à-dire limitée aux représentants des dicastères de l'administration. Quant au *Groupe de suivi*, tout en assurant le lien avec les représentants de la Ville, il peut s'élargir et favoriser ainsi davantage les interactions et les concertations entre les acteurs du terrain.

En tant que membre du *Groupe de suivi*, l'AE a régulièrement participé ses séances. En 2019 : les 29.04, 03.06, 01.07, 04.07, 18.11 et 27.11. Et au début 2020 : les 10.03 et 22.06.

- **Les Forums participatifs des PdL et la préparation du premier d'entre eux**

De 2020 à 2023, la Ville mettra en place six forums participatifs pour accompagner la sortie de terre de l'écoquartier. Les principales thématiques qui seront abordées sont les suivantes :

- > La maison de quartier avec, notamment, le suivi participatif du mandat d'étude parallèle.
- > Les espaces publics, dont il s'agira de préciser les usages potentiels et la cohérence à l'échelle du quartier.
- > Le parc du Loup, dont il s'agira de convenir des aménagements définitifs en vue de leur mise en place graduelle.
- > La vie de quartier, en perspective de laquelle les habitants actuels et futurs pourront, d'une part faire émerger des projets collectifs, et d'autre part discuter de la mise en place d'une assemblée de quartier pérenne en prolongement des six forums.

Pour assurer au processus un maximum de rigueur et de transparence, la Ville, aidée du groupement mandataire, a établi peu avant l'été 2020 une *note de cadrage de la démarche participative* (dernière annexe en fin de PV). La note consiste en un document évolutif dont le but est de servir de base à l'organisation des forums. En l'état actuel, elle recense les objets

soumis à la consultation : espaces verts et biodiversité ; espaces publics ; vie de quartier. Pour chacun de ces objets, la note précise le niveau de participation – les différents niveaux étant l’information, la consultation, la concertation, la co-construction et l’autogestion.

Quant au 1er forum participatif, ces dates ont été récemment annoncées et son programme et sur le point d’être définitivement confirmé. Le programme pressenti s’articule ainsi :

- > 23 septembre dès 18h à la Maison du projet : présentation du programme de la future maison de quartier et information sur les démarches liées à sa réalisation (MEP participatif, etc.)
- > 26 septembre 15-19h à la cabane des Bossons : formation sur inscription "introduction aux dynamiques de groupe" ; présentation des acteurs des PdL (parmi lesquels l’AE sera bien sûr présente) ; balades guidées dans le quartier ; récolte et restitution de paroles du public ; constitution formelle du *Groupe de suivi* ; éléments pour le 2<sup>ème</sup> forum et apéro-clôture.

### **Pôle « représentation » : autres points et interventions de l’AE**

- **Étude de l’OUVDD *Quelle gouvernance participative pour l’écoquartier des Plaines-du-Loup* (réalisée en automne 2018 à la demande la Ville)** (Sylviane)

01.04.2019 : la Ville transmet l’étude à l’AE suite à notre demande. Celle-ci fait notamment ressortir les risques de mécompréhension et de malaise liés aux déficits de coordination entre les dicastères concernés par le projet des PdL. Un point d’intérêt de l’étude tient au fait qu’elle donne de la visibilité à certaines propositions de l’AE et de la PECHE à la Ville, mais qui n’avaient suscité aucune réponse.

[L’étude est téléchargeable depuis le site de l’AE : <http://ecoquartier.ch/une-etude-fait-le-point-sur-la-participation-presente-et-future-aux-plaines-du-loup/>]

- **Table ronde à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR)**

27.03.2019 : Sylviane participe au nom de l’AE à la table ronde de la Haute école de travail social de Fribourg. Thème débattu : *L’urbanisme participatif contribue-t-il à prévenir la précarité ?*

- **Deux interventions au Symposium ER’19 à la HEIG-VD d’Yverdon** (Eric)

19.06.2019 : À l’invitation de la Haute école d’ingénieurs d’Yverdon, l’AE est intervenue dans le cadre du Symposium ER’19 portant sur l’efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l’environnement dans le bâtiment.

- > Avec une présentation intitulée « *Qu’est-ce qu’un écoquartier ?* », Valéry a ouvert l’après-midi consacrée au thème de l’écoquartier.
- > Quant à Alexis et Eric, ils ont clôturé la journée avec un world apéro ludique sur le thème « *Façonnons notre écoquartier le temps d’une soirée* ».

Le public était invité à se mettre dans la peau d’habitants discutant différentes questions dans le cadre d’un forum. Pour ce jeu de rôles, trois questions renvoyant à un contexte fictif étaient à discuter : 1) quels réaménagements et animations imaginer pour une halle désaffectée se situant en bordure de l’écoquartier ; 2) quels services à la personne développer dans l’écoquartier et comment les gérer par le biais d’une conciergerie de quartier ; 3) comment sensibiliser les habitants à leur consommation énergétique. Les échanges ont été animés par une petite équipe de l’AE organisée en trois binômes : Alexis et Marie-France, Eric et Aude, Philippe et Elodie.

En mettant les participants au Symposium dans la peau d’habitants lambda, et en les faisant débattre ensemble des questions proposées, le but du jeu était de leur faire goûter à la richesse d’idées pouvant émerger de ce type de dispositif participatif.

- **Maintien de contacts avec les projets de faïtière et de réseau de la participation** (Philippe)

Les questions autour de la participation publique sont nombreuses et variées : y a-t-il des exigences minimales pour parler de participation ? comment favoriser le partage des expériences et bonnes pratiques ? comment mieux distinguer les différentes formes de participation ? etc.

Autour de ces questions, deux projets ont émergé en 2019 : 1) créer un réseau romand visant à favoriser les échanges sur ces questions, tout particulièrement entre les acteurs concernés par les projets territoriaux ; 2) créer une faîtière nationale de la participation.

L'AE participe aux rencontres, tant à celles relatives au projet de réseau, qu'à celles portant sur l'idée de faîtière. Regroupant des acteurs de la participation liés aux milieux académiques, privés et publics, les rencontres seront certainement très fructueuses. L'AE maintiendra donc les contacts et s'impliquera sans doute davantage dans le développement des réflexions.

- **Participation à l'Association suisse pour des quartiers durables** (Valéry)

L'Association suisse pour des quartiers durables a été fondée en 2018 par WWF Suisse et Implemia, qui travaillent ensemble sur cette thématique depuis plusieurs années. Elle a pour membres des collectivités, promoteurs, usagers et professionnels. Elle a sollicité l'AE pour faire partie de son comité. La proposition a été acceptée par le comité, étant entendu que l'AE se retirerait si elle se trouvait exposée à des risques d'instrumentalisation.

L'Association suisse pour des quartiers durables s'est créée autour du processus de certification continue « One Planet Living » (OPL) – celui-ci étant actuellement en cours de rebranding. En plus de son travail de promotion et de commercialisation du processus, l'Association souhaite mettre en place des groupes de réflexion sur différentes thématiques stratégiques (financement, activation de quartier, etc.). Valéry représente l'AE au sein de son comité.

- **Prestations à des tiers** (Philippe)

Depuis la dernière AG, l'AE a été sollicitée à deux reprises par des élu-e-s d'exécutifs communaux. Les deux personnes qui nous ont contactées, avaient comme point commun de vouloir construire un consensus autour d'un éventuel projet de quartier durable dans leurs communes respectives.

- > Au printemps 2019, Eric et Philippe ont fourni des orientations et des contacts à une nouvelle élue de la commune de Fontenais (JU).
- > Et entre la fin 2019 et le début 2020, Philippe a organisé une visite de l'écoquartier meyrinois des Vergers pour des élu-e-s et des membres du personnel de la commune de La Tène (NE). La visite s'est déroulée le 08.02.2020 et incluait des échanges avec la coopérative d'habitants Voisinage, avec un responsable du système agro-alimentaire de quartier, avec P.A. Tschudi membre de l'exécutif de la commune de Meyrin et avec Philippe pour l'AE. L'organisation de cette visite a été rémunérée.

**Coordination : chiffres 2019 sur les membres, les tâches courantes d'information, etc.** (Philippe)

- > 201 membres au 31.12.2019 (213 à fin 2018) ; 3 nouveaux membres (7 en 2018) ; 2 retraits (membres introuvables) ; 15 démissions (7 en 2018).
- > 8 newsletters envoyées à environ 700 destinataires (11 en 2018, 9 en 2017), taux d'ouverture d'environ 48%.
- > 16 demandes d'information externes (12 en 2016, 26 en 2017, 25 en 2018) ; 6 pour des travaux d'étudiants, 6 pour des informations en relation avec des voyages, visites ou activités, 2 de la part de communes et 2 autres sur des objets divers.
- > Si l'AE compte des membres de coopératives d'habitants s'apprêtant à construire aux PdL, elle reste toutefois peu ou mal connue de la majorité des membres de ces coopératives.

**Pôle « recherche et développement »**

- **Réinventons le bien vivre ensemble ! 20 pistes d'action proposées par l'Association écoquartier. Présentation de la brochure et bilan de la démarche** (Philippe)

Au gré de l'élaboration participative de la nouvelle publication, nous avons réuni plus de 80 exemples pour couvrir les multiples enjeux du vivre ensemble. Les pistes d'action proposées

sont illustrées par de nombreux exemples concrets : des initiatives, des mesures ou des dispositifs existants. Ces exemples, qui parlent de manière plus stimulante que de longs discours, montrent que tout type d'acteur peut activement contribuer à la réinvention du bien vivre ensemble.

Avec la nouvelle publication, et en complémentarité avec nos engagements pour une durabilité forte dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat, nous mettons maintenant en lumière l'importance des liens et du vivre ensemble. L'ambition est d'apporter des éléments de réflexion et des outils, en particulier à celles et ceux qui développent ou vont habiter l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Pour mémoire : l'écoquartier comptera progressivement jusqu'à 8'000 habitants et 3'000 emplois. Les liens et le bien vivre ensemble constitueront alors une question essentielle non seulement au sein du nouveau périmètre bâti, mais aussi à l'échelle du voisinage élargi, comprenant les quartiers contigus.

En résumé

La réflexion tient en 5 thématiques déclinées chacune en 4 pistes d'action. Les thématiques :

- > Le plaisir d'être / de faire ensemble ;
- > Les services qui renforcent les solidarités ;
- > Les lieux qui favorisent le lien social ;
- > Les dispositifs et processus sur lesquels s'appuyer ;
- > Les savoir-être.

Bilan de la démarche

- > Un parcours très enrichissant, mais trop long : la complexité des enjeux a nécessité de multiplier les séances et a étendu la réflexion de fin 2018 jusqu'au printemps 2020.
- > Une réussite reposant essentiellement sur une petite équipe de fidèles.
- > Des contenus particulièrement utiles pour la suite des PdL. Et des questions qui restent à approfondir : comment favoriser la création et la gestion participative d'espaces partagés dans des locatifs standards, appartenant par exemple à des collectivités ? comment encourager les acteurs traditionnels de l'immobilier à expérimenter des bonnes pratiques de type rocades concertées de logements, plateformes numériques participatives pour habitants d'un immeuble ou d'un îlot, valorisation concertée d'espaces extérieurs tels que frontages ? Et quid du modèle financier optimal pour une conciergerie de quartier intégrant des principes de solidarité, etc. ?

Discussion :

Danielle demande comment nous pourrions toucher un public aussi large que possible, c'est-à-dire, dépassant nos sympathisants. Elle suggère que l'AE devrait tenter de diffuser autant que possible ses réflexions via des supports presse. Il lui est répondu, que nous procédons en envoyant nos publications aux communes vaudoises de plus de 3000 habitants, ainsi qu'à un choix d'acteurs institutionnels, associatifs et privés susceptibles d'être intéressés. Ceci étant, il sera certainement judicieux que nous investiguions de nouvelles pistes.

Roland demande si la publication fera l'objet d'un pdf téléchargeable. Il lui est répondu qu'à l'instar des précédentes brochures, un pdf téléchargeable sera mis en ligne sur notre site.

#### **4) Présentation et discussion des objectifs 2020-2021**

**Pôle « Plaines-du-Loup »** (Marie-France)

Participation au groupe de suivi, présence aux rendez-vous publics (dont le forum des 23 et 26 septembre), maison de quartier, 2ème PPA, coordination avec les autres acteurs, etc.

### **Pôle « activités »** (Eric et Aude)

Les membres de l'AE seront consultés dans le but de redéfinir le type et/ou l'orientation des activités ; néanmoins, une visite-rencontre de coopératives d'activité genevoises est en préparation – des contacts étant pris avec Ressources urbaines, la Manivelle, le Nid et Neonomia.

Pour les membres du pôle activités, il s'agirait par exemple de favoriser un mode de travail décentralisé et plus réactif, de viser un public plus jeune, d'imaginer des ateliers immersifs pouvant être en rapport avec des initiatives présentées dans la nouvelle brochure et de faire davantage pour promouvoir et sensibiliser au potentiel de l'habitat coopératif et participatif.

### **Pôle « représentation »** (Eric)

Présence dans les comités PECHE (dont l'AG se tiendra le 27.10.2020 à 18h30 au CPO) et Association suisse pour des quartiers durables, réponse aux sollicitations externes, etc.

### **Pôle « communication »** (Philippe)

Diffusion de la brochure « Réinventons le bien vivre ensemble ! », promotion de l'AE notamment auprès des acteurs des Plaines-du-Loup, etc.

Discussion :

Giampiero est d'avis que la redéfinition des activités envisagée au sein du pôle dédié nécessitera sans doute de réviser les statuts. Il se signale d'ores et déjà intéressé à participer au cas où le comité formerait un groupe pour approfondir la question.

- L'Assemblée approuve les objectifs à la majorité des membres présents.

## **5) Trésorerie**

### **Présentation des comptes de l'année civile 2019**

Marie-France remercie chaleureusement Clotilde de son appui essentiel pour la tenue des comptes, puis indique que l'exercice 2019 s'achève sans perte ni bénéfice.

Après avoir rendu compte du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2019, des résultats de l'exercice et du bilan au 31 décembre 2019, elle commente l'évolution de nos finances de 2014 à 2019.

En conclusion, elle remercie la Ville de Lausanne pour le soutien important qu'elle nous accorde.

Comptes 2019 – bilan initial au 01.01.2019 :

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
No compte	Intitulé	Solde	No compte	Intitulé	Solde
1010	Postfinance AE	4 951.77	2300	Charges à payer	840.05
1020	Banque BAS	2 855.30	2340	Provisions	1 255.78
1300	Actifs transitoires	550.90	2800	Capital	6 262.14
<b>Total actif</b>		<b>8 357.97</b>	<b>Total passif</b>		<b>8 357.97</b>

Comptes AE 2019 – résultats :

### Synthèse

<b>Charges 2019</b>		<b>Budget 2019</b>	<b>Chiffres 2018</b>
Salaires et charges sociales	31 199.27	28 800.00	28 799.28
Réunions, conférences & autres	2 405.41	2 500.00	3 278.77
Visites	150.00		268.00
Publication "Bien-vivre"	3 081.62	1 200.00	269.25
Résultat	-		0.00
<b>Total</b>	<b>36 836.30</b>	<b>32 500.00</b>	<b>32 615.30</b>

<b>Produits 2019</b>		<b>Budget 2019</b>	<b>Chiffres 2018</b>
Cotisations membres	2 640.00	2 500.00	2 160.00
Subventions et dons	30 233.85	30 000.00	30 275.30
Solde JAU2017-Malley	3 586.45		-
Autres (vente repas + brochures)	376.00		180.00
<b>Total</b>	<b>36 836.30</b>	<b>32 500.00</b>	<b>32 615.30</b>

<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>0.00</b>
------------------------------------	-------------

Comptes 2019 – bilan final au 31.12.2019 :

<b>ACTIF</b>		
No compte	Intitulé	Solde
1010	Postfinance AE	6 350.51
1020	Banque BAS	2 818.45
1300 & 1301	Actifs transitoires	575.75
<b>Total actif</b>		<b>9 744.71</b>

<b>PASSIF</b>		
No compte	Intitulé	Solde
2300	Passifs transitoires	1 081.95
2340	Provisions	2 400.62
2800	Capital	6 262.14
<b>Total passif</b>		<b>9 744.71</b>

Évolution des résultats des dernières années.

<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>0.00</b>
------------------------------------	-------------

<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>3 618.68</b>
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>2 149.57</b>
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>-2 327.40</b>
<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>-6 797.49</b>

## Rapport de la vérificatrice et du vérificateur des comptes

Danielle Axelroud Buchmann donne lecture du rapport qu'elle et Giampiero Trezzini ont établi (cf. en fin de PV). Sur la base des vérifications qu'ils ont effectuées, Danielle et Giampiero recommandent d'approuver les comptes de l'association et le bilan tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables, avec remerciement pour la bonne tenue des comptes.

- À l'unanimité des membres présents, les comptes sont approuvés et il est donné décharge aux organes responsables : comité, trésorière, vérificatrice et vérificateur.

## Budget 2020 (Marie-France)

Charges		Produits	
Salaire et charges	27 400	Cotisations membres	2 500
Séances et autres charges	1 600	Mandat La Tène	500
Publication "Bien-Vivre"	8 500	Subvention	30 000
		Provision Bien-vivre	2 400
		Appel à dons	2 100
<b>Total Charges</b>	<b>37 500</b>	<b>Total final</b>	<b>37 500</b>

Marie-France présente le budget 2020. L'équilibre du budget repose sur un appel à dons – celui-ci étant nécessaire pour couvrir les frais de production de la nouvelle publication. À noter : les coûts de production de la publication ont pu être passablement minimisés grâce au prix de faveur qu'a bien voulu nous consentir la graphiste qui a travaillé pour nous.

- L'Assemblée approuve le budget à l'unanimité des membres présents.

## 6) Élections pour l'année 2019-2020

### Comité (Sylviane)

En fonction d'impératifs professionnels, Sylviane annonce qu'elle a dû prendre la décision de quitter le comité. Elle avait rejoint le comité en 2013 et assumé la charge de co-présidente depuis 2015.

Sylviane est chaleureusement remerciée pour ses sept années au comité. Il est rappelé qu'elle avait activement contribué à l'organisation de plusieurs voyages, notamment ceux aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Elle reçoit les acclamations de l'Assemblée.

Aucun-e nouveau-velle candidat-e ne se déclare dans l'assistance.

Pour la période 2019-2020, l'Assemblée élit par acclamation le comité suivant :

- > Valéry Beaud
- > Aude Calloc'h
- > Geneviève Corajoud
- > Eric Domon
- > Brigitte Favre Baudraz
- > Marie-France Hamou
- > Alexis Mayer

Trésorière :

- > Brigitte Favre Baudraz se présente à nouveau à ce poste. Elle est confirmée par acclamation.

Co-présidence :

- > Marie-France Hamou se présente à nouveau à ce poste. Elle est confirmée par acclamation.
- > Eric Domon se présente en remplacement de Sylviane Gosteli. Il est élu-e-s par acclamation.

Vérification des comptes :

- > Danielle Axelroud Buchmann se propose à nouveau pour assumer cette charge. Elle est confirmée par acclamation.
- > Étant donné que Giampiero Trezzini ne souhaite pas poursuivre en tant que vérificateur, il est demandé si une personne de l'Assemblée se propose pour le remplacer.  
En l'absence d'un-e volontaire, il est donné mandat au comité de trouver un-e remplaçant-e.  
Danielle signale qu'elle se tient volontiers à disposition pour initier toute personne disponible, mais non familière des questions comptables.

## 7) Divers et propositions individuelles

Aucun point n'a été communiqué au comité préalablement à l'AG. Et personne dans l'Assemblée ne demande la parole.

### Passage à la partie récréative

Sylviane invite les personnes présentes à passer au buffet. Celui-ci a été préparé par Be Oh !, Rue de Bourg 16, Lausanne, <https://beoh.ch>.

Séance levée à 20h15

Procès-verbal : PS 16.05.2021

Validation : 17.05.2021

Pour le comité, Marie-France Hamou, co-présidente,

## Liste des présent-e-s



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020 / 31 août 2020, 19h00

Liste des présences

STIVAL	Angela
Solus	Philippe
Chaboz	Claude
ROCHAT	Joël
DOMON	ERIC
GOSTELI	Sylviane
Hamon	M-F
Calloch	Ande
Bel Glaum	Christine
JOSEPH	Roland
Yves	Joëlle
Desroches	Veronique
Mukanie	Clotilde
Axelrand	Danielle
VANDERNAER	Madeline
USENGIMANA	Nkiko
Gianpiero	Tessini
Beaud	Valéry

## Liste des excusé-e-s

Yves Bonard, Joëlle Tharin, Nicolas Morel, Alexis Mayer, Geneviève Corajoud, Brigitte Favre-Baudraz, Vincent Rocher, André-Lou Sugàr, Catherine Le Bourhis, Louise et Patrick Beetschen, Régis Niederoest, Aline Christinat, Jeanne Schmidt, Brigitte Coendoz.

## Révision des comptes 2019 de l'Association Ecoquartier

La comptabilité a été remise aux vérificateurs qui ont pu effectuer les contrôles nécessaires. Nous avons vérifié les positions du bilan. Les soldes bancaires et autres actifs sont corrects. La question des heures supplémentaires pour le coordinateur est réglée, avec pour conséquence une augmentation des charges de personnel par rapport au budget. La provision inscrite au bilan 2018 a été dissoute.

Outre les charges encore à payer, le bilan montre au passif une provision de 2'400 CHF pour la publication « Bien vivre », un montant calculé de manière à ce que le compte de résultat ne montre ni perte ni bénéfice.

Par ailleurs, nous avons effectué des contrôles aléatoires, et consulté les justificatifs y relatifs. Nous avons reçu des réponses satisfaisantes à toutes les questions que nous avons posées.

Le total du bilan à fin 2019 s'élève à 9'745 CHF et le capital est resté identique à fin 2018, soit à 6'262 CHF.

Pour l'année 2019, les charges et les revenus de l'Association sont du même montant, soit de 36'836 CHF (pour un budget de 32'500 CHF).

### Proposition à l'assemblée

Nous vous recommandons d'approuver les comptes et le bilan tels qu'ils vous sont présentés et de donner décharge à la trésorière, avec remerciements à la comptable pour la bonne tenue des comptes.

Lausanne, le 6 août 2020

Les vérificateurs des comptes

  
Danielle Axelroud Buchmann

  
Giampiero Frezzini ..

## Présentation power-point de l'Assemblée générale ordinaire 2020



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020 DE L'ASSOCIATION ÉCOQUARTIER

---

LUNDI 31 AOÛT 2020, 19H00  
Pôle Sud, Lausanne



## Ordre du jour

1. Bienvenue, désignation des scrutatrice-teur-s et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du PV de l'AG ordinaire du 17 juin 2019
3. Rapport d'activité 2019-2020
  - Activités des pôles de travail ; coordination ; « Réinventons le bien vivre ensemble ! 20 pistes d'action proposées par l'Association écoquartier » Présentation de la brochure et bilan de la démarche
4. Présentation et discussion des objectifs 2020-2021
  - Pôles « Plaines-du-Loup », « activités », « représentation » et « communication »
5. Trésorerie
  - Présentation des comptes 2019 ; rapport des vérificateur-trice-s des comptes ; discussion et approbation des comptes 2019 ; budget 2020
6. Elections pour l'année 2020-2021
  - Comité ; présidence ; vérification des comptes
7. Divers et propositions individuelles

20h00 : Partie récréative (repas)

### 3. Pôle visite

02.11.2019 Visite de la coopérative d'habitants d'en face, Neuchâtel  
Avec Gaëtan Milliard, président de la coopérative.



### 3. Pôle représentation / Plaines-du-Loup

Courriers AE et PECHE à la Ville :

- 08.02.2019 Rappel de nos contributions et attentes, et demande de mise à niveau de l'information entre les dicastères et services concernés.  
1) Enjeux d'intérêt commun aux PdL, 2) participation et MQ, 3) gouvernance de quartier, 4) développement de l'habitat coopératif.
- 06.12.2019 Sur la location de la Maison du projet (inaugurée 03.09).  
Réponse G. Junod le 17.01.2020
- 10.02.2020 Sur le contracting énergétique.  
Réponse G. Junod le 11.06.2020
- 30.03.2020 Sur la Maison du Gendarme (co-signée également par toute une série d'acteurs concernés par les PdL).  
Réponse D. Payot le 26.05.2020

### 3. Pôle représentation / **Plaines-du-Loup**

#### Rencontres avec la Ville (hors séances du groupe de suivi PdL)

01.04.2019, avec MM. G. Junod, D. Payot et représentants des services (AE+PECHE)

08.04.2019, avec D. Payot et D. Wirths (AE)

20.05.2019, avec L. Baitan - SLG (AE+PECHE)

#### Groupe de suivi de la démarche participative des Plaines-du-Loup, ex commission de la démarche participative élargie (créée 04.2019)

6 séances en 2019 : 29.04, 03.06, 01.07, 04.07, 18.11, 27.11

2 séances en 2020 : 10.03, 22.06

#### Appel d'offres pour l'accompagnement de la démarche participative

1er appel en juin 2019 : ne réceptionne qu'une offre. D'où un second appel en octobre 2019 avec 4 offres, dont le lauréat, le groupement Label vert + Tarif de groupe

### 3. Pôle représentation / **Plaines-du-Loup**

Forums participatifs : [www.lausanne.ch/forum-pdl](http://www.lausanne.ch/forum-pdl)



### 3. Pôle représentation / **Plaines-du-Loup**

#### Note de cadrage de la démarche participative

Document évolutif servant de base à l'organisation des forums. Objets soumis à la consultation: espaces verts et biodiversité; espaces publics; vie de quartier. Pour chaque objet, la note précise le niveau de participation.

#### 1<sup>er</sup> forum participatif, programme à confirmer

23 septembre dès 18h à la maison du projet: présentation du programme de la future Maison de quartier et information sur les démarches liées à sa réalisation: MEP participatif, etc.  
26 septembre 15-19h à la cabane des Bossons: formation sur inscription "intro. aux dynamiques de groupe"; présentation des acteurs des PdL (recherché-e-s: membres AE pour tenir notre stand); balades guidées dans le quartier; récolte et restitution de paroles du public; constitution formelle du groupe de suivi; éléments pour le 2<sup>ème</sup> forum et apéro-clôture.

### 3. Pôle représentation

#### Étude de l'OUVDD *Quelle gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup* (réalisée en automne 2018 à la demande la Ville)

Reçue le 01.04.2019, nos positions y sont bien présentées. Pour mémoire, l'AE (SG+PS) avait été longuement interrogée dans le cadre de l'enquête servant de base à l'étude.

#### Table ronde à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR)

27.03.2019, participation à la table ronde *L'urbanisme participatif contribue-t-il à prévenir la précarité ?* (SG)

#### Deux interventions au Symposium ER'19 à la HEIG-VD d'Yverdon

19.06.2019, conf. de l'AE *Qu'est-ce qu'un écoquartier ?* (VB) et world apéro ludique *Façonnons notre écoquartier le temps d'une soirée* (ED+AM)

### 3. Pôle représentation

#### Maintien de contacts avec les projets de faïtière et de réseau de la participation

Initiatives simultanées, aspirations pas tout à fait convergentes  
sauf pour l'ambition supra-cantonale, coordination partielle  
(PS à 2 réunions Yverdon+Lausanne)

#### Participation à l'Association suisse pour des quartiers durables

Représentation au comité de l'Association (VB)  
Processus de certification continue «One Planet Living»  
(OPL) en cours de rebranding ; groupes de réflexion à venir  
sur des thématiques stratégiques (financement, activation)

#### Prestations à des tiers

Printemps 2019, conseil à une élue de Fontenais JU (ED+PS)  
Pour la commune de La Tène, rencontre à Meyrin avec la  
coopérative d'habitants Voisinage, P.A. Tschudi et l'AE  
le 08.02.2020 (organisation PS)

### 3. Membres et coordination en 2019

- 201 membres au 31.12.2018 (213 à fin 2018) ; 3 nouveaux membres (7 en 2018) ; 2 retraits (membres introuvables) ; 15 démissions (7 en 2018).
- 8 newsletters envoyées à env. 700 destinataires (11 en 2018), taux d'ouverture d'env. 48%.
- 16 demandes externes (12 en 2016, 26 en 2017, 25 en 2018):
  - pour des travaux d'étudiants: 6
  - pour des infos en relation avec des voyages, visites ou activités: 6
  - de la part de communes: 2
  - autres: 2
- Si l'AE compte des membres de coopératives d'habitants s'appêtant à construire aux PdL, elle reste toutefois peu ou mal connue de la majorité des membres de ces coopératives.

### 3. Pôle recherche & développement

« Réinventons le bien vivre ensemble !  
20 pistes d'action proposées par l'Association écoquartier »  
Présentation de la brochure et bilan de la démarche



### 3. Pôle recherche & développement

Réinventons le bien vivre ensemble !  
c'est 5 thématiques déclinées chacune en 4 pistes d'action (= 20 pistes d'action)

Le plaisir d'être / de faire ensemble  
Les services qui renforcent les solidarités  
Les lieux qui favorisent le lien social  
Les dispositifs et processus sur lesquels s'appuyer  
Les savoir-être

#### La démarche en résumé

Un parcours enrichissant – bien que trop long – et une réussite reposant essentiellement sur une petite équipe de fidèles. Des contenus particulièrement utiles pour la suite des PdL et des questions restant à approfondir.

Vos questions ou remarques ?

#### 4. Présentation et discussion des objectifs 2020-2021

- Pôle « Plaines-du-Loup » : participation au groupe de suivi, présence aux rendez-vous publics (dont le forum des 23 et 26 septembre), maison de quartier, 2<sup>ème</sup> PPA, coordination avec les autres acteurs, etc.
- Pôle « activités » : les membres de l'AE seront consultés dans le but de redéfinir le type et/ou l'orientation des activités; néanmoins, une visite-rencontre de coopératives d'activité genevoises est actuellement en préparation: des contacts sont pris avec Ressources urbaines, la Manivelle, le Nid, Neonomia.
- Pôle « représentation » : présence dans les comités PECHE (dont l'AG se tiendra le 27.10.2020 à 18h30 au CPO) et Association suisse pour des quartiers durables, réponse aux sollicitations externes, etc.
- Pôle « communication » : diffusion de la brochure « Réinventons le bien vivre ensemble ! », promotion de l'AE notamment auprès des acteurs des Plaines-du-Loup, etc.

Vos questions ou remarques ?

#### 5. Comptes 2019 – Bilan initial au 01.01.2019

ACTIF			PASSIF		
No compte	Intitulé	Solde	No compte	Intitulé	Solde
1010	Postfinance AE	4 951.77	2300	Charges à payer	840.05
1020	Banque BAS	2 855.30	2340	Provisions	1 255.78
1300	Actifs transitoires	550.90	2800	Capital	6 262.14
<b>Total actif</b>		<b>8 357.97</b>	<b>Total passif</b>		<b>8 357.97</b>

## 5. Comptes AE 2019 – Résultat

### Synthèse

Charges 2019		Budget 2019	Chiffres 2018
Salaires et charges sociales	31 199.27	28 800.00	28 799.28
Réunions, conférences & autres	2 405.41	2 500.00	3 278.77
Visites	150.00		268.00
Publication "Bien-vivre"	3 081.62	1 200.00	269.25
Résultat	-		0.00
<b>Total</b>	<b>36 836.30</b>	<b>32 500.00</b>	<b>32 615.30</b>

Produits 2019		Budget 2019	Chiffres 2018
Cotisations membres	2 640.00	2 500.00	2 160.00
Subventions et dons	30 233.85	30 000.00	30 275.30
Solde JAU2017-Malley	3 586.45		-
Autres (vente repas + brochures)	376.00		180.00
<b>Total</b>	<b>36 836.30</b>	<b>32 500.00</b>	<b>32 615.30</b>

<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>0.00</b>
------------------------------------	-------------

## 5. Comptes 2019 – Bilan final au 31.12.2019

ACTIF		
No compte	Intitulé	Solde
1010	Postfinance AE	6 350.51
1020	Banque BAS	2 818.45
1300 & 1301	Actifs transitoires	575.75
<b>Total actif</b>		<b>9 744.71</b>

PASSIF		
No compte	Intitulé	Solde
2300	Passifs transitoires	1 081.95
2340	Provisions	2 400.62
2800	Capital	6 262.14
<b>Total passif</b>		<b>9 744.71</b>

## 5. Comptes 2019 – Evolution des résultats

<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>3 618.68</b>
<b>Résultat de l'exercice 2016</b>	<b>2 149.57</b>
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	<b>-2 327.40</b>
<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>-6 797.49</b>

## 5. Comptes 2019

Rapport de vérification  
 Approbation des comptes  
 Décharge du comité

**Révision des comptes 2019  
de l'Association Ecoquartier**

La comptabilité a été remise aux vérificateurs qui ont pu effectuer les contrôles nécessaires. Nous avons vérifié les positions du bilan. Les soldes budgétaires et autres actifs sont corrects. Les questions des heures supplémentaires pour le coordinateur ont réglé, avec pour conséquence une augmentation des charges de personnel par rapport au budget. La provision inscrite au bilan 2018 a été dissoute.

Outre les charges encore à payer, le bilan inscrit au passif une provision de 2'400 CHF pour la publication « Bon vivre », un montant calculé de manière à ce que le compte de résultat ne montre ni profit ni bénéfice.

Par ailleurs, nous avons effectué des contrôles additionnels, et consulté les justificatifs y relatifs. Nous avons reçu des réponses satisfaisantes à toutes les questions que nous avons posées.

Le total du bilan à fin 2019 s'élève à 9'743 CHF et le capital est resté identique à fin 2018, soit à 8'262 CHF.

Pour l'exercice 2019, les charges et les revenus de l'Association sont du même montant, soit de 26'306 CHF (pour un budget de 32'300 CHF).

**Proposition à l'assemblée**

Nous vous recommandons d'approuver les comptes et le bilan tels qu'ils vous sont présentés et de dispenser d'obligation de la trésorerie, avec renoncement à la comptabilité pour la durée légale des comptes.

Lausanne, le 8 août 2020

Les vérificateurs des comptes  
 Daniel Albertini & Associés  
 Daniel Albertini

## 5. Budget 2020

Charges		Produits	
Salaire et charges	27 400	Cotisations membres	2 500
Séances et autres charges	1 600	Mandat La Tène	500
Publication "Bien-Vivre"	8 500	Subvention	30 000
		Provision Bien-vivre	2 400
		Appel à dons	2 100
<b>Total Charges</b>	<b>37 500</b>	<b>Total final</b>	<b>37 500</b>

## 6. Comité de l'Association écoquartier

### Comité sortant :

- Valéry Beaud
- Aude Calloc'h
- Geneviève Corajoud
- Eric Domon
- Brigitte Favre Baudraz
- Sylviane Gosteli
- Marie-France Hamou
- Alexis Mayer

### Coordinateur (30%) :

- Philippe Solms

## 6. Comité de l'Association écoquartier

### Nouveau comité :

- Valéry Beaud
- Aude Calloc'h
- Geneviève Corajoud
- Eric Domon (co-président)
- Brigitte Favre Baudraz (trésorière)
- Marie-France Hamou (co-présidente)
- Alexis Mayer

### Coordinateur (30%) :

- Philippe Solms

## 7. Divers et propositions individuelles

Questions, remarques, propositions ?

Et maintenant...

mangeons **Be Oh!**  
<https://beoh.ch/>



## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 1. Note de cadrage

La présente note de cadrage est réalisée par le Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM), en association avec les représentants de la Commission de démarche participative (SPADOM, LEA, EJQ) et les mandataires chargés de la conception et de l'organisation des forums (Label Vert, Tarif de Groupe). **L'objectif de cette note, est de s'entendre en amont entre les différents partenaires de la démarche pour définir les éléments à exposer à la participation.** Ce document vise la réussite des prochains forums et offrira aux participants un cadre évolutif mais précis de participation.

### 2. Contexte du projet

L'objectif général de la démarche concerne la réalisation de l'ensemble des espaces publics du PA1 (plan d'affectation) des Plaines-du-Loup, de manière échelonnée à partir de 2021, au fur et à mesure de la livraison des immeubles des pièces urbaines, dans une vision anticipée de leurs usages et de la future vie du quartier. Ces espaces seront réalisés en plusieurs étapes successives et sur la base d'une démarche participative visant l'appropriation des lieux par les habitants et les riverains du quartier. Cette façon de faire pourra être un des facteurs de cohésion sociale.

### 3. Participation

#### 3.1 Objectifs

Les forums auront pour enjeux de traiter du vivre ensemble et de la relation entre les espaces publics, les espaces verts et les espaces à vocation socioculturelle (maison de quartier et espaces en commun).

Les thématiques de l'éco-quartier et du développement durable seront transversales à l'ensemble des forums.

L'objectif général pour les espaces publics de l'éco-quartier est de placer l'être humain au centre des réflexions et cela depuis les prémises du projet jusqu'à sa réalisation. L'enjeu est que les citoyens s'impliquent et s'approprient le projet. Cette dynamique est nécessaire pour créer une cohésion sociale entre les futurs habitants et les résidents des quartiers voisins pour faire émerger une vie de quartier.

#### 3.2 Posture de la Ville et des partenaires

La démarche étant évolutive, des demandes qui ne sont pas traitées dans la présente note de cadrage pourront émaner du Groupe de suivi composé d'un ensemble élargi d'acteurs, des groupes de travail prévus, ou dans le cadre des forums, elles seront alors accueillies puis évaluées et traitées par la Commission de démarche participative. La Ville garantira de ce fait une écoute et la prise en compte des propositions. Elle assurera également une prise de décision finale argumentée et présentée de façon non arbitraire.

Les modalités de collaborations entre le Groupe de suivi et la Ville ont été définies dans un protocole.

## **Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage**

### **3.3 Les niveaux d'intensité de participation pour les Plaines-du-Loup**

- Information : elle permet d'énoncer et d'expliquer les données des projets, les contraintes, les orientations, les choix et les décisions.
- Consultation : elle permet de soumettre diverses propositions aux publics concernés et d'évaluer les réactions qu'elles entraînent afin de pouvoir effectuer un choix ou les modifications envisageables en conséquence.
- Concertation : elle consiste à impliquer le public, sous forme de dialogue, dans les étapes préalables à la finalisation des projets. La responsabilité de la décision finale reste du ressort des décideurs concernés.
- Co-construction : elle consiste en une étape innovante et néanmoins déterminante à la vie de quartier et à l'approbation des espaces publics en tant que bien commun. Le public pourrait participer concrètement à la phase de réalisation. A noter que ces aspects de co-construction dans les espaces publics restent programmés par la Ville et les services concernés.
- Autogestion : le public prend des décisions et organise des actions autonomes sur le projet à mener dans un cadre convenu et accepté par l'ensemble des acteurs.

**Il s'agira par conséquent pour chacun des objets de définir le bon niveau d'intensité pour que les participants à la démarche se sentent à la fois concernés et écoutés et que la Municipalité conserve sa capacité de décider en fonction des enjeux, des objectifs, des contraintes et du budget.**

## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 4. Les différentes étapes de création des espaces publics

Le processus va s'étaler sur plusieurs années et plusieurs phases qui peuvent être résumées ainsi :

- **De 2020 à 2021, appropriation citoyenne et projection** : sur la base des différentes démarches déjà élaborées aux Plaines-du-Loup, un travail participatif sur les espaces publics aura lieu avec les futurs habitants déjà connus (coopérateurs et propriétaires des PPE) et les riverains. Lors de cette démarche, cadrée par des règles du jeu précises, le projet d'espace public leur sera présenté. Cette présentation leur permettra de prendre connaissance de l'état d'avancement de celui-ci, de cerner les enjeux liés aux espaces publics, de prendre conscience des contraintes et d'identifier les marges de manœuvres possibles. Dans ce cadre donné, qui se veut clair et rassurant, ils pourront formuler leurs souhaits de façon précise et ciblée. Ils pourront se projeter pleinement dans le futur quartier, échanger autour des thématiques qui les intéressent et s'approprier progressivement les futurs espaces publics, véritables socle de la vie de quartier à venir. Le processus itératif avec les paysagistes permettra d'identifier les potentiels usages de chaque espace tout en garantissant une cohérence d'ensemble à l'échelle du quartier avec, notamment, les rez-de-chaussée des bâtiments.

L'accompagnement par les mandataires et le Groupe de suivi permettra d'atteindre ces objectifs d'appropriation et de réaliser concrètement ces principes.

Il sera nécessaire également, dans le cadre de l'appropriation citoyenne, de porter une attention particulière à l'intégration dans le processus des populations marginalisées n'ayant pas de moyens socio-économiques-intellectuels de participer. Il sera nécessaire également de sonder la population qui ne participerait pas aux forums comme les enfants et les adolescents.

- **De 2021 à 2023, réalisation** : en parallèle aux travaux d'ouvrages « techniques » des espaces publics (réseaux souterrains), les réflexions se poursuivront sur les aménagements de surface, issus/identifiés lors de la phase de la 1<sup>ère</sup> phase. L'usage, la localisation, le type de jeux sont quelques-uns des éléments qui pourront faire l'objet d'une démarche participative entre les acteurs locaux et la Ville. Les aménagements seront réalisés par la Ville pour offrir des aménagements accueillants pour les premiers arrivants mais il est également souhaité, toujours dans le respect des contraintes techniques et budgétaires, de réaliser des adaptations a posteriori et compléter les aménagements (bancs, mobilier, jeux, etc.) en collaboration avec les usagers.
- **De 2023 à 2026, adaptation et complément** : dans l'optique de ne pas tout figer, et afin de favoriser l'appropriation par les habitants eux-mêmes, et de créer des dynamiques propices à l'émergence d'une vie de quartier conviviale, les réflexions menées au préalable (entre 2020 et 2023) pourront être poursuivie avec un budget réservé pour apporter des adaptations et des compléments au projet. Sur cette base, un processus pourra être mis en place afin de concrétiser ces idées, toujours accompagnés par la Ville et les paysagistes afin d'assurer la cohérence d'ensemble du projet. Il s'agit d'une étape innovante et néanmoins déterminante à la vie de quartier et à l'appropriation des espaces publics en tant que bien commun. Le mode de consultation sera choisi le moment venu.

## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 5. Cadrage de la démarche participative

#### 5.1 Les données de base et les contraintes du projet

Pour aborder la thématique des espaces publics du PPA1, **un plan des données de base et des contraintes a été préparé et est joint à la présente note de cadrage**. Il permet de mettre en évidence en particulier les secteurs disposant d'une marge de manœuvre relative à leur aménagement, sur lesquels les participants des forums pourront exprimer leurs attentes et faire des propositions (place de jeux, potagers, place pique-nique). Ces espaces sont représentés en blanc sur le plan. A noter que plusieurs usages pourront se cumuler sur un espace. Par exemple, un espace de rétention des eaux pourrait également être une place de jeux ou une place pique-nique. Sur ce plan, il est également mentionné le nombre d'arbres, de surfaces de jeux, de surfaces vertes qu'il faudra intégrer dans chacun des espaces-rues.

Par souci de cohérence, et de sorte à bien identifier les marges de manœuvre, les contraintes et les décideurs concernés, il s'agit de prendre en considération le contexte général de l'ensemble des espaces libres du quartier, composés des abords de la route des Plainnes-du-Loup et du chemin des Bossons, des espaces-rues situés entre les pièces urbaines, du Parc du Loup et des abords de la Maison de Quartier, et des espaces collectifs intérieurs des pièces urbaines réalisés par les investisseurs concernés.

#### *Les éléments de base et une liste non exhaustive des contraintes*

- Places PMR (places mobilité réduite) : 35 places PMR couvertes / positionnement à l'entrée des rues / leur localisation à l'entrée des axes et une contrainte liée à la qualité de l'espace public (rue mobilité-douce apaisée) / contact : AVACAH (Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées).
- Places « dépose-minute » le long de la route des Bossons et des Plainnes du Loup / 2 places par pièce urbaine.
- Place feu et accès : défense incendie, protection des biens et des personnes / selon plan d'enquête / contact : Maître d'ouvrage (MO) + service feu.
- Gestion des déchets : tri sélectif / dimensionnement en deux phases / positionnement en tête des axes de mobilité douce / politique publique Ville / PUR (Propreté urbaine).
- Espaces verts : indice minimum de surface de sol selon les secteurs [DP privé (1 ml d'épaisseur)] / règlement PA1 / SPADOM (Service des parcs et domaines) BPC (Bureau des permis de construire).
- Rez-de-chaussée : tenir compte des programmes prévus au rez.
- Gestion des eaux : gestion à ciel ouvert / localisation des surfaces de rétention / dimensionnement des surfaces de rétention / PA1 / Eau BPC.
- Arborisation : principes d'arborisation le long de la route des Plainnes-du-Loup et du chemin des Bossons / arbres à conserver tels que figurés sur le plan / essences coordonnées entre les différents projets et les contraintes climatiques et édaphique / nombre minimum égale à celui prévalant sur le site avant travaux comme annoncé publiquement.
- Biodiversité : 20% des surfaces au sol sont réservées exclusivement à la biodiversité / SPADOM.
- Surface couche de sol minimal : travaux d'excavation pour offrir un mètre de terre / SPADOM.
- Place de jeux : indice minimum de surface de place de jeux selon les secteurs (DP privé 1 ml d'épaisseur) / RM (Route et mobilité) BPC.

## **Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage**

De ce plan des données de base et des contraintes, et au fur et à mesure des forums participatifs, **un plan des usages évolutif sera établi**, qui sera un document de travail et de communication entre les acteurs concernés. Ce plan permettra de :

- Avoir une vision globale de tous les usages projetés dans le quartier permettant ainsi d'identifier d'éventuels conflits d'usages ou les synergies possibles.
- Faire apparaître des éléments traitant de la vie de quartier, si par exemple un groupe d'habitant souhaitait développer une thématique « quelle vie autour de mon immeuble ».

## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 5.2 Objets soumis à l'information

Lors des premiers forums, le premier temps sera consacré à informer la population sur ce qui a été entrepris depuis ces dernières années, de présenter le cadre défini par la Ville dans lequel ils seront invités à participer tout au long des forums. Les éléments suivants leur seront présentés :

- Les fondements d'un écoquartier et les objectifs spécifiques pour les Plaines-du-Loup.
- Le résultat de la démarche participative pour la maison de quartier notamment le futur programme prévu, ainsi que la présentation du projet « espace ados » développé avec les jeunes de la maison des Bossons.
- Le retour d'expérience des pré-aménagements du Parc-du-Loup :
  - étude sociologique sur l'utilisation du parc transitoire
  - bilan des jardins potagers dans le parc et leur éventuelle relocalisation.
  - présentation d'autres types de plantation qui remplissent des vocations nourricières (guildes fruitières, etc.) et qui pourraient prendre place dans le parc.
  - explication des enjeux de la couture Nord-Sud avec la prochaine étape, le PA 2.
- Les dispositions et les contraintes émanant du plan d'affectation n°1, des lois, des normes et des différentes politiques publiques.
- L'état d'avancement, les données de base et les contraintes du projet des espaces publics.
- Le plan lumière avec la présentation d'ambiances lumineuses et des éclairages publics développés par la ville.
- La prise en considération provenant d'acteurs locaux.
- La méthodologie de travail :
  - Les groupes de travail qui traiteront et développeront des thématiques spécifiques et permettront aux futurs habitants, riverains, coopératives et investisseurs de s'exprimer et de faire des propositions sur les usages de certains secteurs, et d'obtenir les informations et les explications nécessaires concernant notamment la multifonctionnalité des secteurs identifiés, ainsi que la possibilité d'adapter, de compléter ou d'améliorer certains aménagements.
  - Les formations proposées pour accompagner les personnes intéressées dans l'implication citoyenne (travail de comité, ...). Réflexions sur la création d'ateliers.

## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 5.3 Objets soumis à la consultation

Dans le cadre des groupes de travail thématiques, un certain nombre d'objets pourront être soumis à la consultation des participants avec l'accompagnement des acteurs de la Ville et des mandataires. Au final, la Municipalité conserve ses prérogatives et sa capacité de décider en fonction des enjeux, des objectifs, des contraintes et du budget. Voici une liste, qui pourra évoluer, d'objets soumis à la consultation :

#### ***Espaces verts et biodiversité – volonté de créer un quartier vert avec des espaces appropriables par les habitants et des espaces dédiés à la nature***

- Pour les espaces libres multifonctionnels des rues, les participants seront consultés sur le type de nature (potagers urbains, arbres, prairie, etc.) souhaité dans les rues du quartier selon la politique de nature de la Ville. Les acteurs de la ville accompagneront leur réflexion. Il s'agira d'intégrer les commissions existantes dans le quartier qui traitent de ces thématiques notamment la Commission jardin de l'Association de quartier des Bossons.
- Pour une cohérence à l'échelle du quartier, la consultation devra s'effectuer également en prenant en compte les aménagements des cœurs d'îlots afin que les espaces verts des rues s'aménagent en complémentarité.
- Pour le Parc-du-Loup, les avis sur les pré-aménagements du parc et leur valeur d'usage seront récoltés afin de pouvoir faire un bilan et proposer un projet d'aménagement de parc définitif. Dans le cadre de cette démarche, le mobilier urbain ainsi que les aménagements-tests des espaces extérieurs de la maison de quartier seront discutés, en visant notamment à identifier les usages à conserver et leurs éventuelles (re)-localisations tel que les jardins potagers par exemple.  
Dans le cadre des forums, la discussion pourrait porter sur la re-localisation des potagers (actuellement présents dans le parc) dans les rues jardins.

#### ***Espaces publics – volonté d'avoir un quartier tourné vers l'extérieur avec des espaces de qualité***

- Pour les espaces libres multifonctionnels des rues, les participants seront consultés sur la forme des places de loisirs (jeux, fitness urbain, etc.) et sur le type de mobilier urbain (bancs, raques à vélo, ...) dans les rues du quartier selon la politique de la Ville. Les acteurs de la ville accompagneront ces réflexions. Il s'agira d'intégrer les commissions existantes dans le quartier qui traitent de ces thématiques notamment la Commission Ado.

#### ***Vie de quartier – volonté de créer un quartier vivant, intergénérationnel, interculturel et durable***

- La consultation permettra de récolter des informations sur les thématiques centrales, telles que la santé et le bien-vivre, qui sont déjà en train d'être mises en place dans le quartier via des commissions ou des groupes de citoyens. Ces consultations permettront de développer ces thématiques lors de phase de concertation (groupe de travail) pour que l'aspect social du principe du développement durable puisse se développer dans le quartier. Cette consultation permettra également de faire émerger d'autres thématiques comme la sensibilisation à l'environnement entre citoyens par exemple.
- La livraison des immeubles des pièces urbaines étant échelonnée sur plusieurs années, les premiers habitants vivront à proximité des chantiers encore en cours, une réflexion sera lancée sur les mesures d'accompagnement pouvant permettre d'accompagner cette « cohabitation ».

## **Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage**

- Le déplacement de la maison du projet pour les futures phases (PPA2 et 3) pourra être abordé. Cette maison, à l'image de l'ancienne cabane du Concordia, permettra d'activer des nouveaux lieux en créant des espaces de discussion et de réflexion. Elle permettra de s'intéresser également aux autres secteurs périphériques. Son rôle et son fonctionnement pourra être discuté.

## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 5.4 Objets soumis à la concertation

Dans le cadre des groupes de travail thématiques, un certain nombre d'objets pourront être soumis à la concertation des participants avec l'accompagnement des acteurs de la Ville et des mandataires. Une participation active est envisageable si les conditions sont réunies au niveau de l'avancement des projets notamment et l'intérêt est confirmé par les différents acteurs. Au final, la Municipalité conserve ses prérogatives et sa capacité de décider en fonction des enjeux, des objectifs, des contraintes et du budget. Voici une liste, qui pourra évoluer, d'objets soumis à la concertation :

#### ***Espaces verts et biodiversité – volonté de créer un quartier vert avec des espaces appropriables par les habitants et des espaces dédiés à la nature***

- Suite à la consultation, si les conditions sont réunies et si l'intérêt se confirme, certains secteurs pourront faire l'objet d'une démarche de concertation sur le choix des essences fruitières selon la politique de nature de la Ville. Les acteurs de la Ville accompagneront ces réflexions avec une attention particulière en termes d'agriculture urbaine (pas uniquement des potagers mais aussi des baies comestibles et essence fruitières à grand développement). L'implication citoyenne vis-à-vis de ces arbres fruitiers pourrait être développée en cas d'intérêt (récolte, transformation, parrainage, etc.).
- La population pourrait être intéressée à participer à la mise en place d'un monitoring participatif de la biodiversité de l'écoquartier et son développement selon les modalités SPADOM.

#### ***Vie de quartier – volonté de créer un quartier vivant, intergénérationnel, interculturel et durable***

- Les discussions porteront sur comment créer le lien entre les différentes générations, les différentes cultures afin de générer une vie de quartier conviviale et agréable pour tous, notamment en créant un quartier vivant, animé par des fêtes de quartier, des initiatives citoyennes telle que le four à pain par exemple. Le but étant vraiment de travailler encore une fois avec les commissions existantes (parents, familles, enfants) pour créer ces groupes de travail qui porteront vraiment sur le « faire ».
- Il s'agira de faire un travail sur les thématiques du développement durable qui auront émergées en consultation (santé, bien vivre) pour aller plus loin dans le processus.
- Volonté d'avoir un quartier durable favorisant l'activité physique et les modes de vie sain. Un groupe de travail pourrait être constitué en ce sens afin de travailler sur des projets collectifs et de façon participative. Liens à créer avec le projet MétaSanté que la Ville est entrain de déployer.
- Les forums seront un terreau fertile pour générer des actions citoyennes et donner l'envie aux habitants de s'impliquer dans le quartier. Dans le cadre d'un groupe de travail, le degré d'implication citoyenne au sein du quartier pourra être défini ainsi que la forme conformément à la politique des quartiers de la Ville.
- Il s'agira d'aborder la question de la coordination de la vie de quartier et l'animation socioculturelle, d'être le plus inclusif possible afin de rejoindre les populations qui ne peuvent pas être représentées dans les groupes de travail.

## Plaines-du-Loup - Forum participatif – Note de cadrage

### 5.5 Objets soumis à la co-construction

Dans le cadre des groupes de travail thématiques et au fur et à mesure du processus, un certain nombre d'objets pourront être soumis à la co-construction entre les participants et les acteurs de la Ville et des mandataires. Une participation active est envisageable si les conditions sont réunies au niveau de l'avancement des projets notamment et l'intérêt est confirmé par les différents acteurs. Au final, la Municipalité conserve ses prérogatives et sa capacité de décider en fonction des enjeux, des objectifs, des contraintes et du budget. Voici une liste, qui pourra évoluer et être complétée, d'objets soumis à la co-construction :

- Dans le cadre de la thématique sur les espaces verts et la biodiversité, une phase de plantation participative avec les futurs habitants connus pourra être mise en place.
- Dans le cadre de la thématique sur la vie de quartier et une fois que les participants auront pu participer aux formations offertes dans le cadre des forums et s'impliquer dans le cadre des groupes de travail, il s'agira de les accompagner dans leur processus de pérennisation de leurs activités.

### 5.6 Objets soumis à l'autogestion

A l'issue du processus et une fois que certain d'objets seront matures, ces derniers pourront être soumis à l'autogestion de la part des participants si les conditions sont réunies au niveau de l'avancement des projets notamment et l'intérêt est confirmé par les différents acteurs. Voici une liste, qui pourra évoluer et être complétée, d'objets soumis à l'autogestion :

- Dans le cadre de la thématique sur les espaces verts et la biodiversité, la gestion des potagers par l'association est actuellement positive. Si cela est souhaité, une organisation pérenne pourrait être mise en place pour continuer dans ce sens.  
Eventuellement, la récolte et la transformation des fruitiers par et pour les habitants du quartier.
- Dans le cadre de la thématique sur la vie de quartier, pérennisation des groupes de travail et de l'association qui en résulterait.

### Annexe : plan des contraintes et des données de base

VE	Ville de Lausanne – SGCD - bureau de développement et projet Métamorphose
Version 0	04.05.2020